

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des ressources humaines présente son deuxième rapport :

### Réunions :

Le Comité s'est réuni à 18 h 30, dans la salle 254 du palais législatif :

- le jeudi 2 juin 2005;
- le lundi 6 juin 2005.

### Question à l'étude :

Le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/ The Workers Compensation Amendment Act*

### Composition du Comité :

Réunion du jeudi 2 juin 2005 :

Le Comité a élu M. SCHELLENBERG à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. CULLEN remplace M. FAURSCHOU;
- M. LOEWEN remplace M. MURRAY;
- M. ROCAN remplace M. SCHULER;
- M. AGLUGUB remplace M. DEWAR;
- M. SCHELLENBERG remplace M. REID.

Réunion du lundi 6 juin 2005 :

Le Comité a élu M. JHA à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI remplace M. AGLUGUB;
- M. JHA remplace M. ALTEMEYER;
- M. MALOWAY remplace M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD;
- M. MARTINDALE remplace M. SANTOS;
- M. CALDWELL remplace M. SCHELLENBERG;
- M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD remplace M. CALDWELL;
- M. SCHULER remplace M<sup>me</sup> DRIEDGER;
- M. PENNER remplace M. LOEWEN;
- M<sup>me</sup> ROWAT remplace M<sup>me</sup> MITCHELSON.

### Exposés oraux :

Le Comité a entendu 49 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/ The Workers Compensation Amendment Act* :

David Sinclair	Particulier
Graham Starmer	Manitoba Chamber of Commerce
Darlene Dziewit	Présidente, Fédération du travail du Manitoba
Ted Hudson	Particulier
Gerry Schedler	Particulier
Craig Schedler	Particulier
Liz Elliott	Particulier
Gerald Allen	Particulier
Doug Dobrowski	Association des municipalités du Manitoba
Bruce Hacault	Particulier
Lois Wales	Association des fonctionnaires du Manitoba
Robin Reed	Président, Frontier Teachers Association
Peter Wohlgemut	Borderland Teachers Association
Ray Perreault	Particulier
Ron Perreault	Particulier
Les Lilley	Particulier
Harvey Levin	Particulier

Karen Mozden	Particulier
Alex Forrest	United Firefighters of Winnipeg
Debbie Woodman	Particulier
Brenda McAdam	Particulier
Anne Savignac	Particulier
Robert Smith	Particulier
Shannon Martin	Fédération canadienne de l'entreprise
Brian Ardern	Président, Manitoba Teachers Society
Diane Zuk	Présidente, Pembina Trails Teachers Association
Kathy Coulombe	Particulier
Heidi Eigenkind	Particulier
Darlene Kernot	Particulier
Dorothy Wigmore	Particulier
Ron Nash	Particulier
Ruth-Ann Furgala	Manitoba Association of School Trustees
Dave Sauer	Particulier
Bob Dolyniuk	Manitoba Trucking Association
David Markham	Association minière du Manitoba
Patrick Campbell	Particulier
Bill Gardner et Stephen Copen	Manitoba Employers Council et Employers Task Force
Kevin Connolly	Particulier
Don Penney	Chemins de fer nationaux du Canada
Patrick Riley	Canadien Pacifique Limitée
Chris Christensen	South Eastern Manitoba Labour Council
Dave Gledhill	Particulier
Dave Angus	Winnipeg Chamber of Commerce
Terrence Turner	Particulier
Neil Curry	Manufacturiers et exportateurs du Canada
John Jacobs	Particulier
Alan Payne	Particulier
Rory Roman	Particulier
Gloriafer Shand	Particulier

#### **Exposé écrit :**

Le Comité a reçu 14 exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/ The Workers Compensation Amendment Act* :

Donna McDonald	Syndicat des infirmières du Manitoba
Hilda Froese	Division scolaire Garden Valley
Lisa Steffler	Particulier
John Steffler	Particulier
Carol Harvey	Division scolaire St. James-Assiniboia
Charlene Bergen	Particulier
Stephen Hunt	Syndicat des Métallos
Linda Davies	Particulier
Jim Baker	Manitoba Hotel Association
Bruce Campbell	Alliance de la Fonction publique du Canada
Donna Fedorkiw	Particulier
Kim Knox-Powers	Particulier
Stan Letwyn	Particulier
Cliff Anderson	Particulier

#### **Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :**

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/ The Workers Compensation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

*Il est proposé que l'article 2.1, énoncé à l'article 4 du projet de loi, soit amendé par substitution, à son numéro, du numéro de paragraphe 2.1(1) et par adjonction de ce qui suit :*

#### **Consultation**

**2.1(2)** Avant qu'un règlement soit pris en vertu du paragraphe (1), la Commission veille à ce que les industries, les employeurs et les ouvriers concernés puissent être consultés et fait rapport du résultat de la consultation au ministre.

La présidente,

Rapport présenté par :

---

M<sup>me</sup> Marilynne BRICK

Le 6 juin 2005